PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION PSYSOLIDAIRES

En date du 06/08/2022 De 13h30 à 16h45

À la rue du Simplon 6 - 1006 Lausanne

Les membres de l'Association se sont réunis en assemblée à Lausanne.

L'assemblée générale est présidée par Marion Coriton et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.

Membres présent.e.s:

Sont présent.e.s les membres de l'association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Marion Coriton
Laetitia Sacchet
Noémie Mendez
Pauline Schockaert
Sophie Heurtault
Virginie Martin
Audrey Lamey
Milena Dussouillez-Mayencourt
Sophie Burdet

Sont également membres mais excusé.e.s :

Clare Spicer Julia Pichard Sophie Abis

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Documents soumis aux membres

Les documents suivants ont été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente assemblée :

- Statut-type de l'Association
- Présentation du projet de webdeveloppement de la plateforme des PsySolidaires

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Création et présentation des buts de l'Association
- 2. Adoption des statuts de l'Association
- 3. Election des membres du comité de l'Association
- 4. Election des vérificateur.rice.s des comptes
- 5. Fixation du montant des cotisations
- 6. Fixation du siège social de l'association
- 7. Discussion sur le programme d'activités annuelles et les projets de l'Association
- 8. Présentation du budget de l'Association

Résolution 1 - Création et présentation des buts de l'Association

A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé de procéder à la création de l'association dite :

PSYSOLIDAIRES

Le but principal de l'Association est de promouvoir la santé psychosociale des psychologues en Suisse romande et ce, dans un esprit de solidarité et d'horizontalité.

Pour ce faire, l'Association s'engage à mettre à disposition une plateforme web (www.psysolidaires.ch) permettant d'offrir à ses membres un espace de partage et de soutien à l'insertion, aux transitions et diverses pratiques professionnelles des psychologues en Suisse.

Résolution 2 - Adoption des statuts de l'Association

L'Association décide de procéder à l'adoption de ses statuts constitutifs. Pour ce faire, la présidente de séance donne lecture des statuts. Après examen et échanges de vue, les statuts ci-annexés sont adoptés par l'assemblée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Résolution 3 - Election des membres du comité de l'Association

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection de la Présidente de l'Association, il est décidé de nommer, après vote, une **Présidente** : Marion Coriton et une **co-Présidente** : Laetitia Sacchet.

En ce qui concerne la trésorerie, il est décidé que le comité est responsable de la tenue des comptes de l'Association, comme évoqué à l'article 26 des statuts de l'Association.

Les autres personnes élues comme membres du comité sont : Noémie Mendez, Pauline Schockaert, Julia Pichard, Sophie Heurtault, Virginie Martin, Audrey Lamey, Clare Spicer et Sophie Abis.

Le comité se constitue lui-même.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Résolution 4 - Election des vérificateur.rice.s des comptes

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection des vérificateur.rice.s des comptes de l'Association, il est décidé de nommer les vérificateur.rice.s de l'Association. Après vote des membres de l'Association, les deux personnes suivantes sont élues en tant que vérificateur.rice.s de Association: Milena Dussouilley-Mayencourt et Sophie Burdet

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Résolution 5 - Fixation du montant des cotisations

L'assemblée décide unanimement de ne pas demander de cotisations aux membres (les psychologues cotisant déjà pour leurs associations professionnelles cantonales et fédérales)

et de créer une commission de récolte de fonds auprès d'organes étatiques, institutionnels et universitaires pour soutenir les activités de l'association.

Résolution 6 - Fixation du siège social de l'association

Il est décidé de définir le siège social de l'Association à l'adresse suivante :

Rue du Simplon 6 - 1006 Lausanne

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Résolution 7 - Discussion sur le programme d'activités annuelles et les projets de l'Association

Le Comité décide des projets d'activités pour l'exercice social à venir :

- Ouvrir un compte bancaire d'ici à fin septembre 2022
- Organiser des rencontres informelles entre psychologues, au minimum une fois par mois.
- Offrir des workshops (minimum 2 par année) sur différentes thématiques autour de la construction identitaire des psychologues.
- Offrir la possibilité de créer des groupes de parole pour aider à faire face aux différentes difficultés auxquelles peuvent faire face les psychologues (santé psychique des psychologues, syndrome de l'imposteur, chômage, sentiment de solitude, sentiment de surcharge, précarité, etc)
- Développement d'une application web afin de soutenir les liens communautaires en dehors des moments de rencontre et d'en permettre le développement même en cas de pandémie ou autre événement empêchant les événements en présentiel de se faire.
- Pour ce faire, la collaboration étroite avec l'agence locale de webdeveloppement et webdesign Hawaii est souhaitée à l'unanimité. Le comité s'engage donc à finaliser le mandat auprès de l'agence Hawaii ce mois d'août encore afin d'obtenir un devis en septembre 2022, sur la base de laquelle seront lancées plusieurs demandes de financements.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Résolution 8 - Présentation du budget de l'Association

La présidente présente le budget de l'Association pour l'exercice social à venir :

- Pour les rencontres, les frais d'apéro sont estimés à 50 CHF par mois, ce qui s'élève à un montant estimé de 600 à 1200 CHF par année, selon la fréquence des rencontres.
- Pour les Workshops et les groupes de rencontre, les frais de location des locaux sont de 40 frs par événement, pour minimum 4 événements par année suivis d'un apéro à chaque fois, les frais sont estimés à 4 x 90 CHF, soit 360 CHF a minima par année.
- Hébergement de la plateforme 180 CHF
- Certificat de sécurité https : SSL 54 CHF
- Pour 2023: mandat à l'agence Hawaii pour la création de l'application, le budget dépendra du montant exigé par le devis prévu pour septembre 2022. Ce montant est actuellement estimé à 25'000 CHF. Des demandes de fonds seront effectuées dans le courant de l'année 2022-2023.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à : <u>[ausane</u>, le <u>(\$ 10\$1.2022</u>

Signatures:

La Présidente:

Marion Coriton

H. Caritan

La co-Présidente:

Laetitia Sacchet

Liste des présences

Assemblée constitutive du 6 août 2022, Av. du Simplon 6 – 1006 Lausanne

1.	Marion Coriton, Ch. de Chandieu 7 - 1006 Lausanne :
2.	Pauline Schockheart, Ch. de la Vuachère 20 B - 1012 Lausanne
3.	Sophie Heurtault, Place du Vallon 16 - 1005 Lausanne :
4.	Virginie Martin, Ch. des Boracles 78 - 1008 Jouxtens-Mézery : U. Jahr
5.	Audrey Lamey, Ch. du Cerisier 12 - 1004 Lausanne :
6.	Laetitia Sacchet, Av. de Montchoisi 57, 1006 Lausanne :
7.	Noémie Mendez, Rue du Maupas 77 - 1004 Lausanne :
8.	Milena Mayencourt, Route des Cerisiers 46 - 1871 Choëx :
9.	Sophie Burdet, Avenue de Tivoli 17 - 1007 Lausanne :